

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 9 (1961)

Artikel: La famille de J.-E. Liotard pendant les dernières années de sa vie (1782-1789)
Autor: Benisovich, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FAMILLE DE J.-E. LIOTARD PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE (1782-1789)

par Michel BENISOVICH

UNE source intéressante et riche de détails sur le peintre J.-E. Liotard paraît avoir échappé jusqu'ici à ses biographes, peut-être parce que l'ouvrage, un pamphlet non mis dans le commerce, n'était destiné qu'à un nombre réduit de lecteurs de l'entourage immédiat de la famille du peintre. Il faut ajouter que sa lecture est assez rebutante; il s'agit à chaque moment de questions de procédure et de comptabilité, de démêlés, de chicaneries et de tracasseries sans fin, comme une gangrène dans la famille du peintre; tout cela dut obscurcir les dernières années du peintre en lui faisant pressentir la débâcle dans laquelle allaient plonger ses enfants dès qu'il fermerait les yeux.¹

Le titre de cet ouvrage est :

Fr. de Bassompierre, aux Sieurs Liotard Crommlin à Amsterdam, Liotard cadet, à Martigny en Valois; et Defernex-Liotard, à Genève; Héritiers de feu J. E. Liotard, leur père, en son vivant Peintre de Genève, suivi de notes, et d'un journal contenant des faits inédits sur leurs comptes (in 8° daté de Bruxelles le 15 mai 1816, 60 pages). Deux ans plus tard parut encore une brochure sous le titre de: *Questions à résoudre* (4 pages, août 1818, Bruxelles, Imprimerie de M. Remy, rue des Escaliers).

Cette brochure est tirée sur une espèce de papier d'emballage et donne l'impression d'avoir été composée par un prote ivre, tellement les erreurs et les fautes de syntaxe abondent. L'auteur, d'ailleurs, s'en excuse dans une note en disant qu'il n'a pu soigner que les quatre premières pages.

¹ Sur la vie de Liotard, cf. E. HUMBERT, A. REVILLIOD et J. W. R. TILANUS: *La vie et les œuvres de Jean-Etienne Liotard (1702-1789)*. — *Etude biographique et iconographique*, Genève et Amsterdam, 1897, et D. BAUD-BOVY: *Peintres genevois, 1702-1817*. — *1^{re} série*, Genève, 1903, pp. 13-42, et L. GIELLY: *La biographie de Jean-Etienne Liotard écrite par son fils*, dans *Genava*, XI, 1933, pp. 190-200.

Un court passage du début donnera une idée générale du ton violent du pamphlet: « Persécuté, pour ainsi dire, dès mon entrée dans la famille de M. Liotard en 1782, en qualité de gendre, par son fils aîné, aujourd'hui Liotard-Crommlin, à Amsterdam; lequel, après avoir contribué à ma ruine, et à celle de ma famille, de concert avec les siens, m'obligèrent par suite de leurs manœuvres, à demander mon divorce en 1799, avec leur sœur, après 17 ans de mariage; et me privèrent à cet époque, par une fraude aujourd'hui découverte, de ce qui m'est encore dû par l'hoirie de leur père, objet qui présentement fait le récit de mes réclamations. »

Il est impossible de suivre ici toutes les récriminations du sieur de Bassompierre. Il suffit de dire, pour la compréhension de ce qui va suivre, que le fils du peintre, également nommé Jean-Etienne, avait géré les biens de son vieux père dès 1784 jusqu'à sa mort survenue le 17 juin 1789, à l'âge de 86 ans et demi, et que le beau-fils de l'artiste, Bassompierre, avait assumé les mêmes fonctions en l'absence du fils aîné, de 1792 à 1796. Leurs comptes respectifs formaient l'objet de récriminations mutuelles qui durèrent jusqu'à leur mort.

Le mémoire cinglant était adressé aux deux fils du peintre et au mari de la plus jeune des filles, Marie-Anne-Françoise, « Marianne », qui avait épousé en 1797 Moyse de Fernex. Les autres héritières, filles du peintre, l'aînée Marie-Jeanne, « Mariette », épouse de Bassompierre, et Marie-Thérèse, décédée en 1793, n'étaient naturellement pas incluses.

La fidèle compagne du peintre, Marie, née Fargues, était décédée du cancer en avril 1782, l'année du mariage de la fille aînée avec François de Bassompierre, natif de la ville de Liège. Ce dernier donne lui-même des détails sur sa personne. Il devait être né en 1748; il était commis à Genève de M. M. Cramer l'aîné et S. Detournes, libraires et, dès 1782 leur associé; cette année ceux-ci signèrent comme témoins son contrat de mariage. Bassompierre possédait une imprimerie à Genève; en 1788, il tâchait de la vendre à Paris pour la somme de 12 000 francs. Même son ennemi attitré, son beau-frère J.-E. Liotard, lui reconnaissait des mérites lorsqu'il lui écrivait en 1787: « Faites un meilleur usage de vos belles facultés intellectuelles et extérieures dont vous êtes doué. »

Son mariage avait eu lieu le 19 novembre 1782 et la dot était de L. 14 000 payables après le décès du peintre. Le jeune couple vécut au début chez le père Liotard « pour les intérêts de la dot ». Dès le début de ce mariage le fils aîné J.-E. Liotard « se déclara l'ennemi » de son beau-frère qu'il n'avait jamais connu et qui était alors commis à Amsterdam. Notons ici qu'il s'était également opposé au mariage de sa sœur Marie-Thérèse avec un peintre danois. ²

En 1784, le fils aîné de Liotard, appelé « Tognon » dans sa famille, arrivait à Genève et sollicitait, de son père, mais en vain, d'exclure le jeune ménage de sa maison.

² Cf. notre article: *H. H. Ploetz et la famille du peintre Liotard dans Kunstmuseum Arsskrift*. Copenhague, 1948-1949, pp. 127-142.



Fig. 1. — J.-E. LIOTARD: Portrait de l'artiste âgé. Fusain. (MAH, n° d'inv. 1960, 32)

Il obtenait de son vieux père la procuration pour la gestion des biens qu'avait eu précédemment sa mère. Il vendit la vaisselle plate pour un service de douze personnes et appartenant à sa sœur Marie-Thérèse, service qu'elle avait reçu de l'impératrice-reine, sa marraine. Le fils avait besoin de capitaux pour payer ses dettes en Hollande et avait fait signer à son père, le 20 janvier 1786, la reconnaissance suivante: « en conséquence du compte ci-dessus, montant à Fl. 10054, 10 s. de Hollande, vérifié et trouvé d'accord, et considérant, que mon dit fils s'est trouvé ensus engagé, dans les extraordinaires, de deuils, maladies et autres accidents imprévus, qui ont tellement accru ses dépenses, qu'il a payé au de là de ce qu'il lui a été alloué, je reconnais lui devoir la somme de L 3000 Ct. de Genève dont je lui payerai annuellement les interest à 5 pour cent, l'an à commencer le I Janvier 1785, jusqu'au remboursement que s'il n'a pas lieu pendant ma vie, devra être fait d'abord après mon décès, par ma voirie. Signé J. E. Liotard. »

Cette même année, le fils fit vendre à son père la campagne de Confignon afin de lui permettre de sortir d'une société en faillite, société qu'il avait fondée avec un monteur de boîtes de montres à Genève. La vente eut lieu sous prétexte que les capitaux rapporteraient plus que ce que payaient les fermiers. A cette époque, Liotard père avait 12 000 francs de rente; il vivait avec économie, et il est certain que M^{me} Liotard mère, et après elle ses filles, qui dirigeaient la maison, faisaient chaque année des épargnes.

En 1786 Bassompierre, avec sa petite famille (il avait deux filles), se retira dans la campagne achetée à Begnins, dans le canton de Vaud. M. Liotard père vint en été se mettre en pension chez eux avec ses deux demoiselles et deux domestiques. Il y passèrent dix-huit mois, en pension, pour neuf livres par mois. Le vieillard s'y sentait assez heureux et, dans ses lettres, décrivait ses travaux d'art et les plaisirs de la campagne.³ Malheureusement il était avisé par ses amis de Genève que son fils abusait de sa confiance; il voulut alors lui retirer la procuration pour la remettre à son neveu Marc Liotard de la Servette.

De Begnins le peintre se rendait fréquemment à Nyon, attiré par le désir d'y faire exécuter des moufles afin de cuire au grand feu ses peintures en émail. Ce changement d'air lui convenait et, en février 1787, il loua à Nyon même une chambre pour un mois, car l'air de Begnins lui paraissait trop vif en hiver; d'ailleurs son fils ne tenait pas à ce que le père rentre à Genève. Bientôt, arrivait l'affaire du mariage du fils rompu à la veille d'être béni. Une cabale se formait afin d'engager Bassompierre à se rendre à l'étranger « pour y fonder quelque établissement ». Son épouse lui présenta un jour une convention toute prête à signer, à ce qu'il raconte, et déjà signée par son père et elle-même. Ce document disait en somme que, vu l'état de grossesse de l'épouse, elle se proposait de vivre dans leur campagne et de la gérer pour son

³ Cf. BAUD-BOVY, *op. cit.*, pp. 37-38.

mari; d'autre part son père lui promettait de doubler sa rente. Quant à son époux Bassompierre, se trouvant « dans la fleur de l'âge et ayant des talents qui sont enfouis à la campagne, on a cru convenable de le déterminer à les faire valoir à l'étranger » au moins pour cinq ans. M. Liotard père lui délivrerait à cet effet 50 louis à son départ. Bassompierre raconte qu'il céda finalement, se trouvant sous pression et après avoir refusé de signer au début.



Fig. 2. — LEFEBVRE(?) : Portrait de François de Bassompierre Crayon. (MAH, n° d'inv. I, 122)

Après la signature de la convention, le 6 juillet 1787, M. Liotard père retourna à sa mai-

son de Genève. M^{me} Bassompierre exigea en plus une séparation de biens et des comptes pour des avances reçues par son mari sur sa dot. Après « deux mois de lutte », Bassompierre, accablé, céda à nouveau, signa tout et partit pour Paris.

Le vieux peintre avait 86 ans et demi lorsque la mort l'enleva aux siens. Il souffrait de la goutte, mais n'avait en rien changé son genre de vie. Une lettre de sa nièce Gabrielle Mollet, écrite à son frère, renseigne sur les derniers moments de l'artiste.⁴ Cette nièce était la fille de la sœur du peintre, Jeanne-Judith Liotard, mariée le 16 mai 1761 avec Jean-Jacques Mollet; un autre fils, Jean-Louis Mollet, devait épouser sa cousine Marie Nicole, fille naturelle du peintre.

Gabrielle Mollet à J. E. Mollet Chez Mrs Dusseigneur à Gênes.

Genève le 20 juin 1789.

Mon très cher frère... Je t'aurais écrit Samedi dernier une nouvelle à laquelle tu peux t'attendre je le crois au moins (mais ne t'effrayes pas). Il y eut hier 3 semaines que

⁴ La Bibliothèque publique et universitaire de Genève a acquis récemment un important lot de lettres de Liotard ou concernant Liotard.

je fus voir l'oncle le peintre qui avait une forte goutte cependant il était mieux, il parut satisfait de me voir ; le lundi ensuite il fut à la comédie il fut très bien le mercredi il fit sa partie très bien, chanta conta des histoires à sa fille cadette, soupa très bien, l'après soupé il s'affaiblit tout-à-coup, voulut cependant éteindre sa chandelle ; il ne le put pas et on le veilla sans qu'il le sçut dans la chambre à côté. Le jeudi matin il perdit tout à fait connaissance on fit chercher le médecin qui fit mettre des vessicatoires et des saignées aux pieds, ils ne prirent point, à 4 heures après midi il s'est endormi, ne se réveilla plus et le vendredi à 9 heures il s'éteignit. Le Médecin a dit que c'étoit une goutte remontée au cerveau ; Ma cousine Bassompierre qui vint le lendemain de Begnin en est la plus affectée. L'oncle Michel n'en est point affecté ; cependant je ne crois pas qu'il lui survive longtemps car il ne peut plus aller dans sa maison seul. Je t'aurois écrit tout cela Samedi ou Mercredi si je n'avois pas attendu l'ouverture du testament qui ne s'est faite que ce dernier, en voici à peu près le contenu :

Il donne à Thérèse toute l'argenterie donnée par l'impératrice laquelle il a évalué lui-même à mille écus. en outre sa bague au chiffre de la ditte, et tout ce qu'elle a déjà de sa maraine disant à ses enfants qu'il est juste que cela lui revienne, ensuite 1500 francs pr leur trousseau comme à madame Bassompierre ; celle ci doit rapporter sa dot à l'hoirie et le tout partagé en égale portion à chacun ; il donne à son fils sa belle bague, « en cas dit-il qu'elle fut vendue je lui en donne la valeur » ; comme elle est vendue 80 Louis ils se leveront sur l'hoirie ; il lui ajoute un precipal à peu près de 400 Livres ; à Daniel il lui donne sa bague qu'il lui reste ; celle-là est encore subsistante ; voila ce qui regarde les enfants. Il crée en cas de minorité deux conseillers qui sont Mrs. Sarazin Liotard et Liotard Sarazin, feu mon cousin Nadal tuteur et curateur au quel il donne 300 écus qu'il lui prie d'accepter pour un bijou, étant mort cela est pr l'hoirie, et enfin il nous donne 50 écus chacun.

Quant au Deuil tu penseras sûrement que je l'ai pris (car j'avais quitté celui de maman) non parce qu'on a trouvé que puisqu'en qualité de parente je ne le prenois pas 50 écus étant ce que l'on donne à un Domestique cela n'en valoir pas la peine cepndt je ne mets pas de couleurs.

Il donna son portrait à barbe à la Bibliothèque et ajoute 5 écus par ans aux gages de ses Domestiques, à l'hospital 300 écus et quelques petites choses à la Bourse et à la chambre des tutelles. On a nommé pr Tuteur du choix de Marianne Mr Sulin-Song(?). Son testament étoit de 1782. Reste à savoir à présent si à la levée de scellés on ne trouvera point de codicille car tout le monde a pensé qu'il a fait quelque chose au Mois de Décembre dernier. Tu sais ou tu ignore que mon cousin l'ainé est à Alexandrie en Italie.

Je me réjouissois de savoir la mine que feroit ma tante Mollet lorsque je lui dirois ce que nous avons eu et elle en eut l'air assez mécontente la veille elle trouva que j'aurois dû me mettre en Deuil et lorsqu'elle sut ce qu'il nous donnoit elle me dit de mettre tout au plus un ruban noir par la tête.

... ta tendre sœur G. Mollet.



Fig. 3. — J.-E. LIOTARD: Portrait de Jean-Etienne Liotard, fils de l'artiste. — Pastel. (MAH, n° d'inv. 1934, 28)

Le premier testament du peintre datait du 8 avril 1761 (étude de M^e Delorme), avant la naissance de sa fille aînée. Il fut homologué cinq jours après la mort de Liotard, qui faisait ses cinq enfants héritiers par égale portion, Bassompierre, le seul de la famille, fut nommé conseiller curateur.⁵

Il ne fut point facile d'arrêter les comptes de la gestion qu'avait eu le fils aîné pendant quatre ans et demi. Bassompierre l'accuse d'avoir gardé le surplus après avoir maintenu la maison et avoir employé ces sommes pour alimenter sa fabrique d'horlogerie et pour ses dépenses particulières. Selon une autre source (Tilanus), ce fils a coûté à son père entre 45 000 et 75 000 florins. Si on en croit Bassompierre, le fils cadet Jean-Daniel Liotard était également débiteur à l'hoirie de son père pour la somme de L 22 500 Ct, dette restée inconnue à ses cohéritiers. Cette somme était due pour la cession d'un fonds de boutique en 1787, cession cautionnée par son père et que le fils vendit plus tard argent comptant. Bassompierre dit qu'il se vit obligé par la suite de faire saisir toutes les créances de Jean-Daniel. Soudainement, Liotard fils aîné retourna à Amsterdam en emportant le solde et tous les titres et documents de l'hoirie. Un comptable fut alors nommé par les héritiers afin d'établir un bilan et les comptes courants de chaque héritier. Le travail terminé, il ressortait pour chaque cinquième L. 25 000 Ct environ. Tenant compte des avances retenues par le fils aîné, il lui revenait, selon Bassompierre, moins de L. 2000.

Bassompierre indique ici que l'hoirie passait sous silence la vente de tableaux précieux du cabinet du peintre, « tableaux vendus à son insus et à vil prix ». Il cite la lettre du fils aîné à l'acquéreur de Paris, en date du 4 janvier 1788, demandant d'avancer le paiement restant sur la somme totale de 450 Louis ou L. 10 320 pour l'achat comme convenu de deux van Huysum (*Fleurs*), d'un *portrait* de Rembrandt par lui-même et de la *Diane endormie* de Watteau.⁶ Bassompierre compare les prix obtenus à ceux notés sur le catalogue « imprimé il y a 60 ans » (1756?) et note que le fils avait cédé les tableaux pour un tiers de leur valeur.

Une autre lettre du fils, non datée, parle d'une seconde vente qui pourrait bien être une vente publique à Paris et qui fut désastreuse. Cette lettre mentionne comme vendus: quatre émaux de Petitot, un Titien, un Alric Devos (?) et un Brouwer, tous donnés pour L. 1200, un dixième des prix mentionnés dans le catalogue pour les trois toiles, sans parler des Petitot. « Mon père, écrit le fils, pour avoir seulement essayé de lui proposer l'affaire, s'est emporté au-delà de toute expression, il n'en sera pas moins avec d'autres personnes intéressées. » En avril 1788, les comptes du fils portent comme noms d'acquéreurs de tableaux: M. de Budé et Brun, « pris en avancement d'hoirie pour tableaux vendus ».

Liotard possédait deux tableaux attribués à Watteau: *Satyre endormi*, vu chez lui à Genève par le voyageur J.-F. Reiffenstein en 1760, et *Diane endormie avec une*

⁵ Il serait intéressant de publier un jour ce testament avec tous les codicilles.

⁶ Cf. notre article *Liotard et sa collection de tableaux* dans *Genava*, XXIX, 1951, pp. 156-163.



Fig. 4. — J.-E. LIOTARD: Portrait de Marie-Thérèse Liotard, fille de l'artiste. — Gravure (MAH, n° d'inv. 1913, 95)

nymphe et satyre à côté les regardant (vente de la collection Liotard à Londres en 1773, prix atteint: guinées 120, et probablement racheté). Le portrait de Rembrandt avait figuré à la même vente et fut racheté, de même que le Brouwer, *Trois hommes se querellant dans un cabaret*. Les deux toiles de Van Huysum représentant des fleurs et des fruits atteignirent à la vente de Londres le prix élevé de 1000 guinées. Quant au Titien, la lettre du peintre à son fils, en date du 4 juin 1782, nous informe que son sujet fut une *Vénus*. Ce tableau figurait parmi les plus précieux de son cabinet transportés à Confignon lors des troubles survenus à Genève en 1782. ⁷ C'était ce Titien que Liotard père avait l'intention de proposer à Catherine II de Russie avec le portrait de Pierre I^{er}, peint pendant son séjour en Hollande par Carel de Moor (gravé par J. Houbracken).

En 1793, Marie-Thérèse Liotard, la fille du peintre, mourait à l'âge de trente ans chez les Bassompierre, après une longue maladie. Selon le jugement de son frère dans son *Journal* « elle était paresseuse, aimant par dessus tout la lecture »; le frère se montra encore plus sévère pour ses deux autres sœurs: Jeanne-Marie, épouse de Bassompierre, avait, selon lui, le caractère aigre, et Marie-Anne-Françoise, la cadette et la plus jolie, était orgueilleuse, colérique et, en plus, menteuse. ⁸

Marie-Thérèse laissait sa fortune de L. 23 000 aux deux enfants de Bassompierre (avec usufruit de leurs parts pour leur père sa vie durant), ainsi qu'à ses frères et sœurs. Ces derniers firent des tentatives afin de faire casser le testament; on avait même fait dire que Bassompierre avait vécu maritalement avec sa belle-sœur et on conseilla à M^{me} Bassompierre de divorcer.

En 1797 J.-E. Liotard fils revint à Genève. Il avait épousé à Amsterdam une riche héritière, Johanna-Suzana Crommelin, et avait ajouté son nom au sien. Et à Genève la procédure reprit de plus belle. En 1798 eut lieu le mariage de la fille cadette de Liotard avec Moyse de Fernex qui se mit à la tête de la « cabale », comme liquidateur de l'hoirie au départ du fils aîné. La même année, Bassompierre obtenait son divorce forcé, puis partait pour les armées: en 1803, il était à Tarente, en Italie.

En 1807, dans une lettre adressée à Fernex, Liotard fils annonçait la liquidation forcée de son affaire en Hollande et bientôt se voyait « dans une situation des plus affreuses ». De Bruxelles, Bassompierre, retiré du service en 1810, menaçait son beau-frère de publier son mémoire. Il ne cessait de réclamer ce qui selon ses comptes lui était dû. Dans cette correspondance figure le quatrain suivant, conseil de Liotard fils:

*Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot,
L'honnête homme trompé s'écarte et ne dit mot.*

⁷ Cf. notre article dans *Genava*, XXIX, 1951, pp. 162-163.

⁸ Cf. notre article du *Kunstmuseum Arskrift*, pp. 127-142.

En 1813, M^{me} Bassompierre « mère infortunée, meurt de chagrin dans une pénurie totale ». Enfin, en 1816, paraît le mémoire dont nous avons parlé au début de cet article; on fait passer à Liotard-Crommelin les feuilles au fur et à mesure qu'elles s'impriment. Bassompierre croit utile d'ajouter en 1818 quatre pages de « Questions à résoudre » qui n'apportent rien à notre connaissance des faits. En dernier lieu, les héritiers Liotard lui intentent un procès à Bruxelles; il devait mourir dans cette ville en 1821, « sans fortune ». Son ennemi le fils Liotard aîné ne lui survécut que d'un an, animé par une haine féroce envers son beau-frère pendant quelque trente-sept années.

L'épigraphe en tête du mémoire disait: *Ex tenebris lux*. Il faut dire que, même après la lumière projetée par Bassompierre, il reste bien des questions à résoudre dans toute cette ténébreuse affaire que nous avons essayé d'exposer ici.

Les dernières années de la vie du peintre J.-E. Liotard, après la mort de sa femme, devaient être bien tristes. Infirmes, il voyait autour de lui des dissensions familiales de toutes sortes dont nous avons voulu esquisser le tableau dans ce récit. Et pourtant il tenait à continuer comme par le passé à travailler à ses natures mortes et à ses émaux, à se distraire par des promenades, à participer à des réunions, à entendre la comédie et à jouer aux cartes, à prendre part à des réjouissances de campagne comme l'érection de l'arbre de mai chez les Bassompierre à Begnins: philosophie suprême d'un sage.⁹

⁹ Les quatre portraits reproduits dans cet article appartiennent au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

